

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26 janvier 2018**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sur convocation légale et sous la présidence du maire, le vingt-six janvier deux mil dix-huit à dix-neuf heures à la mairie.

Etaient présents : MM D. ROUSSEL, B. LEPAGE, Mme C. CHOMMELOUX, adjoints, MM L. TESSIER, D. LE ROY, D. KIROUBAS, Mmes E. CASSET, Y. DE FILIPPIS, D. JEULIN, V. NALET, I. SANZ

Absent : M. Ch. COTTRELLE, procuration à Mme D. JEULIN

Secrétaire de séance : Mme CHOMMELOUX

Le maire demande au conseil municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour : création d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe. Le conseil accepte.

Le maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2017. Adoption à l'unanimité.

**Ordre du jour :**

- Création d'un emploi d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps incomplet :

Le maire explique au conseil que l'emploi d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe ouvert lors de la précédente réunion n'a pas permis de recruter : deux candidatures seulement sont parvenues en mairie, aucune ne correspondant au profil du poste.

En revanche, une candidature en adéquation avec les spécificités du poste (comptabilité) a été transmise à la mairie, mais le recrutement nécessite la création d'un emploi d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, pour une durée hebdomadaire de 15 heures.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte d'ouvrir ce poste. L'agent sera recruté en contrat à durée déterminée de droit public, pour une période d'une année renouvelable par reconduction expresse, jusqu'à une durée totale maximum de six ans. Au-delà, le contrat pourra être renouvelé pour une durée indéterminée.

La période d'essai est fixée à deux mois.

- Préparation du budget 2018

-**éclairage public** : le maire rappelle qu'une partie des installations est obsolète. Il est donc nécessaire d'envisager le remplacement. Les travaux sont évalués à environ 15 000 €. Le conseil décide de programmer ces travaux pour 2018. Le maire demande aux conseillers compétents d'étudier les différentes propositions transmises par le SDEY (syndicat départemental d'énergies de l'Yonne).

-**atelier communal** : M. LEPAGE propose que l'on installe une porte latérale d'accès piéton. Un devis a déjà été adressé à la mairie, un deuxième doit être demandé pour mise en concurrence. Le conseil donne son accord pour effectuer ces travaux, et demande au maire de retenir le devis le mieux disant.

Concernant la porte d'accès des véhicules, la procédure est similaire.

-**vidéo surveillance** : le maire a reçu une entreprise, pour chiffrer l'installation d'une vidéo surveillance sur les points les plus sensibles du village, en réponse aux nombreux actes de vandalisme subis ces dernières semaines.

-**travaux de voirie** :

-Mme JEULIN signale que la rue du Moulin à Vent est en très mauvais état. La rue du Domaine, aux Hubards, et la rue des Tuileries, nécessitent également des travaux.

-Le maire suggère au conseil de réfléchir à d'éventuels travaux d'amélioration des trottoirs rue Prégente. Le conseil considère que ces travaux ne sont pas prioritaires. M. D. LE ROY propose au conseil d'envisager la création de places de parking en quinconce sur la chaussée de la rue Prégente, pour limiter le stationnement, qui engendre des dégradations sur les trottoirs.

-Le maire propose que l'on demande au Département d'effectuer des travaux rue de la Forêt à Malitourne (route départementale), afin de stabiliser les bordures pour améliorer les conditions de croisement des véhicules. Il conviendra également de lui rappeler le mauvais état de la départementale dans la traversée du village.

-Mme SANZ demande que l'on fasse chiffrer la réfection du trottoir entre le multiple rural et la salle des fêtes. Le maire rappelle que la haie du riverain empêchera toujours les piétons de passer sans marcher sur la chaussée. M. LE ROY insiste sur la nécessité de trouver un moyen de sécuriser la circulation des piétons, et notamment des collégiens et des usagers du terrain multisports. L'agence technique routière sera sollicitée, pour accompagner le conseil dans cette démarche (aménagement d'un passage réservé aux piétons en bordure de chaussée, mise en place de plots, ou de places de stationnement etc).

### Questions diverses

- Le maire :
  - informe le conseil du suivi du dossier de cambriolage. M. ROUSSEL informe le conseil que le camion est réparé
  - demande que les agents techniques repeignent la signalisation horizontale des ralentisseurs rue du Domaine.
- M. ROUSSEL rappelle qu'il devient urgent d'étudier l'agrandissement du cimetière. Le maire confirme que ce dossier sera mis à l'étude dans les prochains mois.
- Mme JEULIN :
  - Propose la vitrification du parquet de la salle des fêtes. Des devis seront demandés.
  - Informe le conseil que l'accusé de réception d'inscription à Yonne tour sport nous a été adressé.
  - Demande si la fête de Noël des enfants du village aura lieu le 09.12 (le lendemain du marché de Noël) ou le 16.12, plus proche de Noël. Le conseil choisit le dimanche 16 décembre.
  - Sollicite des crédits pour faire venir une expo-animation musicale : le conseil accepte,
  - Rappelle qu'il reste des places pour participer aux ateliers « équilibre » et « conduite », organisés pour les seniors. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire à la mairie, aux heures de permanence.
- Le maire rappelle à M. LE ROY qu'il avait proposé de faire don d'un écran pour la salle des fêtes : M. LE ROY répond qu'il suffit d'aller le chercher avec le véhicule communal.
- M. LEPAGE informe le conseil que le talus rue des Prud'hommes a été endommagé par la pluie.
- Mme SANZ :
  - demande si les fortes pluies n'altèrent pas le fonctionnement de la station d'épuration : le maire répond qu'aucun dysfonctionnement n'a été constaté.
  - souhaite connaître l'avancement des travaux de l'abri bus de Malitourne. M. LEPAGE répond que la dalle a été coulée, et qu'il a fait le point avec l'ébéniste concernant les modalités de construction de l'abri bus
- M. KIROUBAS :
  - informe le conseil qu'un administré « senior » lui a rappelé qu'il avait envisagé de proposer une initiation au secourisme. Cela ne sera possible que si un groupe de 5 personnes est constitué. Au préalable, il faut s'assurer auprès de notre assureur que notre contrat couvre les risques d'accident liés à cette activité, ainsi que les éventuels dégradations ou perte du matériel (qui serait mis à notre disposition).
  - a également été sollicité pour la mise en place d'un stage informatique. Le maire répond que cela a déjà été organisé il y a quelques années, mais que la commune n'a pas de matériel à mettre à disposition : les personnes intéressées devront venir avec leur ordinateur portable.
  - Informe le conseil qu'une nouvelle habitante propose de s'occuper des jeunes avec lui.
- Mme CHOMMELOUX :
  - demande que les animations de la commune soient insérées dans le bulletin de la communauté de communes. Le maire précise que cela implique d'en connaître assez longtemps à l'avance les dates : Mme JEULIN transmettra ces informations à la communauté de communes au fur et à mesure des programmations.
  - demande l'état d'avancement du remplacement des interphones. M. TESSIER répond que les essais ont été faits, et le dispositif fonctionne. Il ne reste qu'à effectuer le raccordement électrique.
- M. TESSIER propose que l'on remplace le bloc serrure du portail de mairie : des entreprises seront contactées.

- Le maire donne lecture au conseil d'un courrier adressé par l'administrée demeurant à proximité du radar pédagogique : le conseil répond qu'il a déjà étudié cette demande de déplacement du radar, et ne souhaite pas y donner suite, pour des raisons techniques et financières (coût de déplacement : environ 700 euros).
- Mme D. JEULIN transmet une demande (émanant de M. F. LEGRAND) d'autorisation d'utiliser notre terrain multisports pour les entraînements du club de foot de Saint-Sérotin : le conseil accepte.
- M. B. LEPAGE évoque le problème de solidité des câbles des buts du terrain multisports : l'entreprise sera contactée.

Fin de séance à 22h30

La secrétaire de séance,  
C. CHOMMELOUX

#### DATES A RETENIR

- VENDREDI 9 FEVRIER 19h30 salle des fêtes : soirée contes (public à partir de 10 ans) proposée par la bibliothèque. Entrée libre
- SAMEDI 3 MARS 15h salle des fêtes : conférence « Apamée et Zeugma – richesse des carrefours antiques » par Anne-Marie LEVEQUE. Participation libre au profit de l'association Prégente

